Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 035-243500550-20241219-CC_2024_167-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Etaient présents :**
Elisabeth ABADIE , Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Michel HALOUX, Marie GUEGUEN, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Michel BARBÉ, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Véronique MARIE, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Delphine DAVID, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Séverine BETHUEL , Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

**Excusés avec pouvoir :** Régine LEFEUVRE à Joseph THÉBAULT, Yoan AUBERT à Isabelle OZOUX, Patrick LE TEXIER à Christophe LEDUC, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO.

La séance est ouverte à 20h30
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 28
Procurations : 4
Votants : 32
Quorum : 17

## FINANCES - APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS 2022-2026 ENTRE MONTFORT COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

*N° Délibération CC/2024/167*

### *EXPOSE DES MOTIFS*

Dans le cadre du Pacte financier et fiscal de solidarité validé par les conseils municipaux des 8 communes et par le conseil communautaire de Montfort Communauté en mars 2022, Montfort Communauté a adopté un règlement de fonds de concours en juin 2022.

Par courrier du 30 août 2024, la commune de Bédée a sollicité un fonds de concours de 1 000 000.00€ de Montfort Communauté pour participer au financement d'une nouvelle salle de sport.

Des modifications du règlement de fonds de concours s'avèrent nécessaires afin de permettre à Montfort Communauté d'attribuer ces fonds de concours.

Il est ainsi proposé d'ajouter les projets suivants au dispositif « Plan sport communautaire » :

- Une enveloppe à hauteur de 1 000 000.00€ maximum pour soutenir la commune de Bédée dans la création d'une nouvelle salle de sport ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 035-243500550-20241219-CC_2024_167-DE

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Etant précisé que cette attribution est conditionnée à la création et à l'aménagement au sein de cette nouvelle salle, d'un espace dédié à l'accueil de l'activité musculation/bien être actuellement accueillie sur la comme de Pleumeleuc.

Le versement de ce fonds de concours sera réalisé en plusieurs fois :

- Un acompte de 20% du montant de la subvention (soit 200 000€) pourra être versé au bénéficiaire à sa demande, sur justification du démarrage des travaux, par production d'un Ordre de Service ou du marché.

- Un second versement de 30% du montant de la subvention (soit 300 000€) pourra être versé au bénéficiaire à sa demande sur production de l'état des factures représentants 50% minimum du montant estimatif des travaux annoncés.

- Le solde de 50% du montant de la subvention (soit 500 000€) interviendra à l'achèvement des travaux sur production de l'état des factures acquittées visé par le trésorier.

Le règlement de fonds de concours maintient :

- le « Soutien au programme d'investissement public des communes de moins de 1000 habitants »
- le dispositif de fonds de concours « Mobilités »
- les modalités de gestion de ces fonds (conditions d'éligibilité, modalités de dépôt, de versement, ...)

Le projet de règlement de fonds de concours proposé est annexé à la présente délibération.

***VISAS ET CONSIDERANTS***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
*Vu les statuts de Montfort communauté,*
*Vu la délibération n°CC/2022/19 du conseil communautaire du 24 mars 2022 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité entre Montfort Communauté et ses communes membres,*
*Vu la délibération n°CC/2022/69 du conseil communautaire du 23 juin 2022 approuvant le règlement de fonds de concours 2022-2026 entre Montfort Communauté et ses communes membres,*

Après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret, le conseil communautaire, à la majorité absolue de ses membres ( 18 votes « pour » et 14 votes « contre ») :

- adopte la modification du règlement de fonds de concours 2022-2026 ci-joint annexé.

*Certifié exécutoire par le Président,*
*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*LE PRÉSIDENT,*
*Christophe MARTINS*

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

*Le secrétaire de séance,*